

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 24 Juillet 2015 à 20h

Présents : Sylvie AUDINO - Didier BARRET – Francine BASSO BRUSA - Jean-Paul CAURIER - Laurent GASPAR - Marc GERARDIN - Claude JEROME - Charles-Henry KARAMARKO - Jean-Michel MARCHAL - Patricia MERCIER - Pascal MOHR - Anne-Marie MONGEL - Florence NORMAND - Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Marie BAYARD

Procuration : Marie BAYARD à Florence NORMAND

Secrétaire de séance : Patricia MERCIER

Début de séance à 20h

- Prime des employés

Après consultation auprès du Centre de Gestion des Vosges, le Maire propose au Conseil, l'octroi de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P.). Cette prime forfaitaire ne peut s'appliquer qu'aux employés techniques titulaires. Après réflexion et débat, le Conseil décide d'appliquer le coefficient 0,5 sur le montant de base légal de cette prime.

Vote : 14 Oui – 1 abstention

Le Maire explique également le mode de calcul et d'attribution de la Prime de Fonctions et de Résultats (P.F.R.) Cette prime ne s'applique qu'aux cadres.

Le Maire propose au Conseil de réfléchir à l'octroi de cette prime. Au vue du montant important de cette prime, le Conseil décide de ne pas l'octroyer pour cette année.

Voté à l'unanimité.

- Permanence de la mairie

La mairie sera fermée au public du 10 au 22 Août inclus. Durant l'absence du Maire, les adjoints prendront le relais.

- Transport scolaire des élèves de collège et de lycée de Saint-Dié-des-Vosges

Après débat, le Conseil décide de prendre en charge les vignettes de transport pour les élèves jusqu'à l'âge de 16 ans, soit 80€ par élève, pour l'année scolaire 2015-2016.

Modalités pratiques : Jusqu'à présent, les collégiens et lycéens jusqu'à l'âge de 16 ans, qui empruntaient le bus scolaire, venaient s'inscrire puis retirer leurs vignettes de transport en mairie.

Chaque année, des vignettes n'étaient pas retirées par les familles, alors qu'elles avaient été réglées d'avance par la commune.

Pour des raisons d'économies, les familles iront désormais retirer leurs vignettes à la trésorerie de Saint-Dié. Elles viendront ensuite en mairie (munies d'un RIB et d'un justificatif de dépense), afin de se faire rembourser les vignettes.

- Questions diverses

- Les sacs jaunes d'ordures ménagères sont fragiles et trop fins. L'information a été remontée à la Communauté de Communes, qui passera commande pour des sacs plus épais, une fois le stock en cours épuisé.

- Une réunion regroupant L'Agence de l'Eau, le Conseil Général, l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la commune de Nompattelize s'est déroulée jeudi 23 Juillet. La commune a ainsi pu démarrer son projet de diagnostic du réseau d'eau, ainsi qu'amorcer sa réflexion concernant l'amélioration du traitement de l'eau.

Fin de la séance à 21h38